



Appel de Nice

Appel pour une internationalisation de la formation des enseignants et la création de cursus binationaux formant aux métiers de l'enseignement Nice, le 28/05/2019

Près de 90 participantes et participants en provenance de milieux scientifiques, ministériels, politiques et professionnels ont assisté aux Journées d'études franco-allemandes sur l'internationalisation de la formation des enseignants organisées à Nice les 27 et 28 mai 2019. Cette rencontre a réuni les responsables de programmes des cursus binationaux soutenus par l'Université franco-allemande, des enseignants intéressés par cette thématique, des experts impliqués dans toutes les phases de la formation des enseignants ainsi que des représentants français et allemands du système éducatif national et régional.

La mobilité des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement est inférieure à celle enregistrée dans les autres domaines de formation universitaire en France et en Allemagne. De même, l'internationalisation de la formation des enseignants est moindre en raison des divergences existant entre les différents systèmes d'éducation. Ceci n'est pas adapté à un contexte dans lequel la composition des classes est hétérogène et multinationale, et dans lequel on attend des enseignants qu'ils soient formés à l'ouverture d'esprit et disposent des compétences linguistiques et interculturelles requises par là-même.

À la fin de ces deux journées, les participants ont rédigé un appel à l'attention des ministères, des responsables des systèmes éducatifs et des établissements d'enseignement supérieur, pour demander à tous ces acteurs de s'engager plus fortement en faveur d'une mobilité renforcée des étudiants et des enseignants ainsi que d'une optimisation des cadres réglementaires permettant d'internationaliser la formation des enseignants. Cet appel porte l'empreinte des échanges d'expériences de ces journées d'études franco-allemandes ; mais la plupart des thèses présentées n'en sont pas moins transposables à l'internationalisation de la formation universitaire des enseignants en général.

- 1. Mise en place de fenêtres de mobilité structurées (y compris pour les périodes de stages) dans tous les cursus de formation aux métiers de l'enseignement Les établissements d'enseignement supérieur sont priés de prévoir, dans tous leurs cursus de formation aux métiers de l'enseignement, des fenêtres de mobilité tant pour les périodes de cours que pour les phases de stages. Pour ce faire, une concertation et des accords concrets entre les établissements partenaires sont indispensables.
- 2. Positionnement clair en faveur du développement d'une formation binationale des enseignants

Les responsables politiques et les autorités en charge des systèmes scolaires sont invités à se prononcer clairement en faveur du développement d'une formation binationale des enseignants et à soutenir les projets pilotes actuels et à venir, afin de permettre l'internationalisation la plus large possible de la formation des enseignants.





3. Mise en place d'une reconnaissance élargie de tous les stages effectués durant la formation d'enseignant, englobant aussi bien les études universitaires que le stage de titularisation (ou *Vorbereitungsdienst*) y compris

En particulier dans les formations binationales aux métiers de l'enseignement, des phases de stages sont à effectuer dans les deux pays. Or, ces stages se déroulent encore la plupart du temps dans le pays d'origine. Compte-tenu de la composition multi-ethnique d'un nombre croissant de classes, il apparaît désormais indispensable que les enseignants disposent d'une expérience d'enseignement à l'étranger. C'est pourquoi il serait important que les stages effectués à l'étranger bénéficient d'une reconnaissance élargie, si possible sans surcroît de bureaucratie.

4. Mise en place d'accords Erasmus spécifiques pour les formations aux métiers de l'enseignement

En raison des divergences existant entre les systèmes nationaux de formation des enseignants (ex : formation dans une seule discipline contre formation dans deux ou plusieurs disciplines), la reconnaissance mutuelle des phases de mobilité s'avère, dans ce domaine, beaucoup plus difficile que dans d'autres cursus de premier cycle universitaire. Des accords spécifiques Erasmus adaptés à la formation des enseignants pourraient permettre de mieux tenir compte des particularités de ce domaine et, de fait, faciliter la reconnaissance des phases de séjour dans le pays partenaire.

5. Utilisation d'outils numériques pour l'instauration, l'accompagnement et le suivi d'une mobilité structurée

Les séjours à l'étranger constituent des phases importantes (et indispensables) de toute formation universitaire aux métiers de l'enseignement. La plus-value de ces séjours est renforcée lorsqu'ils sont mis en place de façon ciblée et qu'ils s'inscrivent par la suite dans un travail de réflexion approfondi. À cet effet, il serait souhaitable de renforcer l'utilisation des outils numériques, afin que les étudiants puissent avant, pendant et après leur séjour à l'étranger, échanger avec leurs camarades des établissements partenaires et bénéficier de l'encadrement de leurs enseignants.

6. Flexibilisation des cadres réglementaires régissant l'organisation des cursus binationaux

Chaque pays définit un cadre réglementaire qui explicite plus ou moins précisément les contenus sur lesquels doit porter la formation des futurs enseignants. Il conviendrait que ces cadres réglementaires comprennent un paragraphe qui, dans le cas de formations binationales aux métiers de l'enseignement, permette de déroger à la norme nationale/fédérale, afin d'éviter autant que possible tout allongement de la durée des études ou de réduire celui-ci à un minimum, eu égard à la double titularisation des enseignants.

7. Octroi d'un congé en fin de formation

La formation des enseignants est structurée de manière différente suivant les pays, ce qui entraîne des disparités structurelles entre les phases d'études, de formation pratique et d'examens. Les autorités compétentes sont invitées à mettre en place une possibilité privilégiée de mise en congé administratif en fin de formation pour permettre aux futurs enseignants désireux d'obtenir la double titularisation de se présenter aux examens requis dans le pays partenaire sans perdre de temps.





8. Perspectives de carrières binationales

Il est demandé aux autorités compétentes de mettre en place des cadres réglementaires et/ou des programmes spécifiques permettant aux diplômés des formations binationales aux métiers de l'enseignement, mais aussi plus généralement aux personnels enseignants intéressés, d'effectuer dans le cadre de l'évolution de leur carrière professionnelle des séjours à l'étranger de courte et/ou longue durée et de prendre part à des mesures de formation continue transnationales qui soient valorisés et pris en compte au moment du retour et de la réintégration professionnelle des enseignants dans leur pays d'origine. De manière générale, tout effet négatif de ces périodes de mobilité sur le statut de fonctionnaire des enseignants concernés devrait être évité et le cadre réglementaire être conçu pour faciliter les accords favorisant la mise en disponibilité, la mise à disposition et toutes possibilités éventuellement requises de report de la prise de fonction dans un nouveau poste.

9. Désignation d'interlocuteurs en charge de la formation (binationale) aux métiers de l'enseignement dans toutes les institutions concernées

Afin d'assurer la communication la plus efficace et la plus fluide possible entre tous les acteurs de la formation des enseignants, il conviendrait que toutes les institutions concernées désignent des interlocuteurs en charge de la formation binationale aux métiers de l'enseignement.

10. Déploiement de la recherche fondamentale et de la recherche-développement en formation des enseignants

Il convient de renforcer les activités transnationales de recherche fondamentale et de recherche-développement dans le domaine de la formation internationale des enseignants, et de les enrichir à l'aide de concepts fondés sur des données issues de l'expérience et forgés selon les principes de la recherche-accompagnement. Pour ce faire, il est impératif de définir, selon les différents contextes et les cultures éducatives, les axes et méthodes de recherche prioritaires qui permettront, en mutualisant les efforts de recherche, de gagner en effets de transfert et de synergie profitables à ces divers systèmes d'éducation. À cette fin, il serait souhaitable de soutenir spécifiquement la recherche fondamentale et la recherche-développement binationale et transnationale dans le domaine de la formation des enseignants. Enfin, il serait important de renforcer le soutien financier accordé aux projets de coopération internationale entre établissements d'enseignement supérieur, établissements scolaires et autres acteurs de la formation des enseignants, par exemple par la création d'une « plateforme de matching » permettant la mise en réseau systématique et la mise en place d'écoles d'été, de collèges doctoraux ou de consortiums de recherche.